

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `
SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306
42008 ST ETIENNE CEDEX 1
FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023
TELEPHONE : 04 77 45 31 31
TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZEC - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZEC



SARL M SAB
SPAR
53 LIEU DIT LA BERGERIE
46140 LUZEC

DR OUEST
Votre contact: Florence ENJALBERT
Tél : 05 81 28 82 62

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepte.
En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101478091 DATE FACTURE : 09.05.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 09.05.2025 - B.L. N° 0078 - MONTMORILLON ALI_NAL PS CENT ENTREPOT CASINO									
3179487	GRILLETINE FROMENT 161G	8.00	PC	1.32	2.15	2.27	38.60%	5.5	10.56
4503137	PAIN GRILLE BRIOCHE 300G	12.00	PC	1.89	3.02	3.19	37.42%	5.5	22.68
Total famille 101 : BISCUITES & ASSIMILES							37.80%		33.24
6512475	GENOISE FRAMB.SHP 150G LP NEXT	12.00	PC	0.97	1.37	1.45	29.20%	5.5	11.64
9007355	COOKIES OUG PEP CHOCO 200G LP	16.00	PC	1.18	1.70	1.79	30.59%	5.5	18.88
Total famille 105 : BISCUITS SUCRES							30.06%		30.52
9011585	CHOC.LAIT FOUR.PRALINE 150G CO	14.00	PC	1.65	2.71	3.25	39.11%	20	23.10
7083475	CHOC.NOIR NOISET.ENT. 200G CO	14.00	PC	1.65	2.55	2.69	35.29%	5.5	23.10
Total famille 113 : CHOCOLATS EN TABLETTES							37.26%		46.20
5513677	ROCHER SUCHARD LAIT 35G	24.00	PC	0.93	1.25	1.50	25.60%	20	22.32
Total famille 122 : SNACKING SEC							25.60%		22.32
0595965	MIEL T.FLEUR LIQ.PV 500G CO	6.00	PC	3.29	4.48	4.73	26.56%	5.5	19.74
5697017	CONFITURE ABRICOT 370G CO	6.00	PC	1.40	1.89	1.99	25.93%	5.5	8.40
Total famille 143 : TARTINAGE							26.37%		28.14
1291715	SAVANE CHOCOLAT 310G	12.00	PC	2.60	3.53	3.72	26.35%	5.5	31.20
Total famille 543 : PATISserie INDUSTRIELLE							26.35%		31.20
3553325	FILET BOIS D'ALLUMAGE 100% RESINEUX	2.00	PC	3.76	5.32	5.85	29.32%	10	7.52
Total famille 262 : DROGUERIE CHAUFFAGE							29.32%		7.52
8969465	TRIPLE PRISE 10/16A CORDON BLC Dont 0.09 EUR d'éco-participation.	3.00	PC	3.73	4.99	5.99	25.25%	20	11.19
Total famille 367 : ACCESSOIRES ELECTRICITE							25.25%		11.19
8969275	CUTTER LAME 18 MM BIMAT. Dont 0.01 EUR d'éco-participation.	1.00	PC	1.70	2.24	2.69	24.11%	20	1.70
Total famille 713 : OUTILS ELECTRO / A MAIN ET AC							24.11%		1.70
0110015	VELOUTE POIREAUX PDT 1L CO	8.00	PC	1.19	1.65	1.74	27.88%	5.5	9.52
Total famille 129 : POTAGES ET CROUTONS							27.88%		9.52
3712325	HEINZ SAUCE PITA 230G	8.00	PC	1.90	2.75	2.90	30.91%	5.5	15.20
Total famille 131 : CONDIMENTS & SAUCES							30.91%		15.20
8992435	DBLE CONCENTRE TOMATES ZRP 130G	24.00	PC	0.72	1.26	1.33	42.86%	5.5	17.28
Total famille 132 : SAUCES CHAUDES							42.86%		17.28
2753411	AM HUILE ISIO 4 1L	15.00	PC	3.11	4.20	4.43	25.95%	5.5	46.65
8697867	TLJ HUILE DE TOURNESOL 1L	15.00	PC	1.75	2.19	2.31	20.09%	5.5	26.25
Total famille 137 : HUILES							23.94%		72.90
8995585	CAFE PEROU 100%A.260G A.LECO BIO	12.00	PC	5.19	7.25	7.65	28.41%	5.5	62.28
Total famille 156 : PRODUITS BIO ET EQUITABLE							28.41%		62.28
7931195	AOC BRGGNE ALIGO.CS BL HVE 75CL	6.00	PC	5.32	7.60	9.12	30.00%	20	31.92
Total famille 218 : BOURGOGNES							30.00%		31.92
0744185	40 PANS.LAV.TRANSP.CHAIR CO	12.00	PC	1.47	2.29	2.75	35.81%	20	17.64
Total famille 670 : PARAPHARMACIE							35.81%		17.64
0744665	EPONGE MOUSSE GRATT X2 CO	14.00	PC	0.51	0.88	1.05	42.05%	20	7.14
5265487	GRATTE EPONGE MOSAIK X3	16.00	PC	1.25	3.91	4.69	68.03%	20	20.00
Total famille 650 : EPONGES ET ASSIMILES							63.76%		27.14
1638027	EPARCYL ACTI.BIO 24 SACHETS	12.00	PC	4.93	7.96	9.55	38.07%	20	59.16
3475885	LA CROIX DOSES ORIG 3X250ML	16.00	PC	1.40	2.04	2.45	31.37%	20	22.40

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB

N° FACTURE 1101478091 DATE FACTURE : 09.05.2025

Feuillet 2/4

Total famille 651 : ENTRETIEN WC/DESODORIS./JAVEL							36.36%		81.56
9055695	RAID MAX PIEGE ANT FOURMIS	12.00	PC	2.98	4.29	5.15	30.54%	20	35.76
Total famille 652 : INSECTICIDES							30.54%		35.76
1753795	SAC PB COULISSANT 30LX20 CO	35.00	PC	1.71	2.46	2.95	30.49%	20	59.85
Total famille 657 : ARTICLES MENAGERS							30.49%		59.85
8962015	OMO LIQ 42W ROSIR PLAISIR 1,764L	5.00	PC	6.60	9.32	11.18	29.18%	20	33.00
8832295	MIR BLACK 27W 1,35L	8.00	PC	4.95	7.13	8.55	30.58%	20	39.60
Total famille 658 : ENTRETIEN DU LINGE							29.95%		72.60
3661845	JUS ORANGE BRIK 6X20CL CO	4.00	PC	2.40	2.83	2.99	15.19%	5.5	9.60
Total famille 202 : JUS DE FRUITS							15.19%		9.60
8574047	SIROP M.VALDONNE PEC/ABR 70CL	6.00	PC	3.23	4.73	4.99	31.71%	5.5	19.38
Total famille 204 : SIROPS ET CONCENTRES							31.71%		19.38
8740845	EAU MIN.NAT.ST.ANTONIN 6X1L	3.00	PC	2.52	3.18	3.36	20.75%	5.5	7.56
Total famille 205 : EAUX							20.75%		7.56
2572267	LIQUEUR JAGERMEISTER 35D 70CL	6.00	PC	15.65	19.30	24.95	18.91%	20	93.90
Total famille 277 : APERITIFS ET DIGESTIFS							18.91%		93.90

Livraison du 09.05.2025 - B.L. N° 0078 - MONTMORILLON ALI NAL PS CENT ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	20,00 %	45.42	9.08	67.92	81.50	33.13%	22.50
EPICERIE SUCREE	5,50 %	146.20	8.05	213.36	225.10	31.48%	67.16
BRICOLAGE	10,00 %	7.52	0.75	10.64	11.70	29.32%	3.12
BRICOLAGE	20,00 %	12.89	2.58	17.22	20.66	25.15%	4.33
EPICERIE SALEE	5,50 %	177.18	9.74	248.28	261.94	28.64%	71.10
VINS	20,00 %	31.92	6.38	45.60	54.72	30.00%	13.68
PARFUMERIE	20,00 %	17.64	3.53	27.50	33.00	35.85%	9.86
DROGUERIE HYGIENE	20,00 %	276.91	55.38	444.07	532.89	37.64%	167.16
LIQUIDES	20,00 %	93.90	18.79	115.79	149.70	18.90%	21.89
LIQUIDES	5,50 %	36.54	2.02	49.27	51.98	25.84%	12.73
TOTAUX		846.12	116.30	1239.65	1423.19	31.75%	393.53

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 09.05.2025 - B.L. N° 0103 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO									
8322085	DORITOS X CHEESE 160G	10.00	PC	1.77	2.61	2.75	32.18%	5.5	17.70
Total famille 103 : PRODUITS SALES APERITIFS							32.18%		17.70
2696407	TLJ PT BEURRE TAB CHOC NR 150G	24.00	PC	0.95	1.40	1.48	32.14%	5.5	22.80
2696127	CUILLER X36 300G CO	6.00	PC	2.83	4.12	4.35	31.31%	5.5	16.98
Total famille 105 : BISCUITS SUCRES							31.79%		39.78
7298947	NDG ESPRESSO INT X16C 112G	6.00	PC	5.05	6.68	7.05	24.40%	5.5	30.30
Total famille 107 : CAFES . CHICOREES							24.40%		30.30
3275725	TLJ PAT.TARTIN.2% NOISET 750G	8.00	PC	2.28	3.10	3.27	26.45%	5.5	18.24
Total famille 143 : TARTINAGE							26.45%		18.24
1555775	HEINZ MAYO GOOD TD FS 220ML	10.00	PC	1.74	2.42	2.55	28.10%	5.5	17.40
Total famille 131 : CONDIMENTS & SAUCES							28.10%		17.40
7987795	MAIS DOUX GRAIN 3X140G CO	8.00	PC	1.44	1.99	2.10	27.64%	5.5	11.52
0692855	CHAMPIGNON EMINCE SANS SULF.230G	12.00	PC	1.51	2.45	2.58	38.37%	5.5	18.12
1590235	HARICOTS VRTS XF RANGES 1/2 400G	12.00	PC	1.14	1.68	1.77	32.14%	5.5	13.68
Total famille 147 : CONSERVES DE LEGUMES							33.84%		43.32
8329185	AOP LAMBRUSCO ROSAT.VERONI75CL	6.00	PC	3.31	4.41	5.29	24.94%	20	19.86
Total famille 228 : VINS ETRANGERS AO							24.94%		19.86
8263765	TLJ LIQUIDE VAISSELLE 500ML	12.00	PC	0.46	0.74	0.89	37.84%	20	5.52
3257385	LIQ VAISS PAMPL 500ML CO	12.00	PC	0.74	1.16	1.39	36.21%	20	8.88
3124325	LIQ VAISS CIT VERT CO 500ML	12.00	PC	0.74	1.07	1.28	30.84%	20	8.88
Total famille 636 : VAISSELLE							34.68%		23.28
9019995	FANTA ORANGE 50CL FRAIS	12.00	PC	1.15	1.62	1.71	29.01%	5.5	13.80
8996455	ORANGINA BTE 6X33CL	4.00	PC	4.32	5.64	5.95	23.40%	5.5	17.28
7598677	COCA COLA PET 6X1,25L	3.00	PC	9.92	13.22	13.95	24.96%	5.5	29.76
9004845	ORANGINA 6X25CL VP	4.00	PC	4.88	6.15	6.49	20.65%	5.5	19.52
Total famille 201 : LIMONADES SODAS EXTRAIT							24.37%		80.36
9101087	BIERE BLDE LA CHOUFFE 8D 33CL	12.00	PC	2.16	3.20	3.84	32.50%	20	25.92
Total famille 203 : BIERES ET PANACHES							32.50%		25.92
8141225	EAU CRISTALINE 12X50CL	3.00	PC	1.68	2.27	2.40	25.99%	5.5	5.04
5121375	EAU MIN.NAT.ABATILLES GAZ.6X100CL	2.00	PC	6.18	8.76	9.24	29.45%	5.5	12.36
8424195	HEPAR 6X75CL	6.00	PC	3.96	4.95	5.22	20.00%	5.5	23.76
5049517	EVIAN 6X1L	4.00	PC	2.64	3.75	3.96	29.60%	5.5	10.56
7430477	EAU MIN.NAT.MT ROUCOUS 6X1L	4.00	PC	2.52	3.64	3.84	30.77%	5.5	10.08
Total famille 205 : EAUX							26.07%		61.80

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101478091 DATE FACTURE : 09.05.2025



Livraison du 09.05.2025 - B.L. N° 0103 - MONTBARTIER LIQUIDE DHP GMS PS ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	5,50 %	106.02	5.82	149.38	157.58	29.03%	43.36
EPICERIE SALEE	5,50 %	60.72	3.34	89.57	94.50	32.21%	28.85
VINS	20,00 %	19.86	3.97	26.45	31.74	24.91%	6.59
DROGUERIE HYGIENE	20,00 %	23.28	4.66	35.60	42.72	34.61%	12.32
LIQUIDES	20,00 %	25.92	5.18	38.40	46.08	32.50%	12.48
LIQUIDES	5,50 %	142.16	7.82	189.89	200.33	25.14%	47.73
TOTAUX		377.96	30.79	529.29	572.95	28.59%	151.33

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
EPICERIE SUCREE	20.00%	45.42	9.08	67.92	81.50	33.13%	22.50
EPICERIE SUCREE	5.50%	252.22	13.87	362.74	382.68	30.47%	110.52
BRICOLAGE	10.00%	7.52	0.75	10.64	11.70	29.32%	3.12
BRICOLAGE	20.00%	12.89	2.58	17.22	20.66	25.15%	4.33
EPICERIE SALEE	5.50%	237.90	13.08	337.85	356.44	29.58%	99.95
VINS	20.00%	51.78	10.35	72.05	86.46	28.13%	20.27
PARFUMERIE	20.00%	17.64	3.53	27.50	33.00	35.85%	9.86
DROGUERIE HYGIENE	20.00%	300.19	60.04	479.67	575.61	37.42%	179.48
LIQUIDES	20.00%	119.82	23.97	154.19	195.78	22.29%	34.37
LIQUIDES	5.50%	178.70	9.84	239.16	252.31	25.28%	60.46
COUT INT EPICERIE SUCREE	20.00%	2.98	0.60				
COUT INT BRICOLAGE	20.00%	0.21	0.04				
COUT INT EPICERIE SALEE	20.00%	2.38	0.48				
COUT INT VINS	20.00%	0.52	0.10				
COUT INT PARFUMERIE	20.00%	0.18	0.04				
COUT INT DROGUERIE HYGIENE	20.00%	3.01	0.60				
COUT INT LIQUIDES	20.00%	3.00	0.60				
VIGNETTE	20.00%	8.96	1.79				
TOTAUX EN EUROS		1245.32	151.34	1768.94	1996.14	30.80%	544.86

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
DONT DROITS REGIE	27.92
Dont éco participation	0,10
TOTAL FACTURE HT	1245.32
TOTAL FACTURE TVA	151.34
TOTAL FACTURE TTC	1396.66

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 ` par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

• • • • • Client : TL835 / S453078001 • • • • •
• • • • • Date échéance : 29.05.2025 • • • • •
• • • • • N° FACTURE : 1101478091 • • • • •
• • • • • Mt Total TTC EURO : 1396.66 • • • • •

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.
Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrit tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. **Délais de paiement** : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :
- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;
Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.
- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. **Modalités de paiement** : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.
Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti "(FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.
Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.
Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrées par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.
Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUDE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.